



Seclin

Gondecourt

Phalempin

Camphin-en-Carembault

Zone U-S2 : Zone urbaine à vocation mixte à dominante d'habitat
 Dont secteur Ua-S2 destiné à accueillir un projet d'aménagement d'ensemble
 Dont secteur Ue-S2 destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif
Zone UE-S2 : Zone urbaine spécifique à destination d'activité économique, artisanale, industrielle, commerciale et de services
 Dont UEa-S2 : Correspondant aux activités de l'entreprise LESAGE et Fils située au sein du tissu urbain.
Zone 1AU-S2 : Zone à urbaniser à destination principale d'habitat à court et moyen terme
Zone A-S2 : Zone à caractère agricole

Légende

- U Zonage PLU
- Ensemble paysager, arbres remarquables et alignements d'arbres à protéger au titre du L151-19° du Code de l'urbanisme
- Emplacements réservés au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine remarquable à préserver (L151-19 du code de l'urbanisme)
1-Eglise 2- Oratoire religieux
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L 151-11 du Code de l'Urbanisme
- Siège d'exploitation agricole en date d'approbation du PLU
- Zone soumise à la présence d'une nappe sub affleurante
- Zone soumise à un aléa fort de gonflement retrait des argiles

Département du Nord
 Commune de CHEMY

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION ALLEGEE

Vue pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : Le Maire :

Avertissement :
 L'intégralité du territoire est concernée par un niveau 2 (faible) de l'aléa sismique.
 Le territoire est concerné par un aléa allant de faible à fort lié au phénomène retrait/gonflement des argiles. Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence d'argile afin de déterminer les mesures constructives à adapter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.
 Le territoire est concerné par un aléa remontée de nappe ayant une sensibilité très faible à la présence d'une nappe sub affleurante.
 La commune intercepte le périmètre du champs captant du Sud de Lille. Sur la totalité de la commune, on constate une vulnérabilité accrue en raison de la nature des sols.

Emplacements réservés	Objet	Bénéficiaire	Superficie approximative
ER1	Voirie d'accès	Commune	0.07 ha
ER2	Espace de stationnement	Commune	0.16 ha
ER3	Elargissement de la départementale	Département	0.14 ha
ER4	Voie piétonne	Commune	0.10 ha
ER5	Equipement	Commune	0.02 ha
ER6	Voie piétonne	Commune	0.06 ha
ER7	Voie piétonne	Commune	0.05 ha

Verdi Conseil Nord de France
 80, rue de Marcq
 59441 Wasquehal Cedex
 Tél: 03.28.09.92.00.

1cm = 30 mètres